

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN  
14112

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Réglementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de l'entreprise FLORO Associés et Caen la mer en date du 7 janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors de réfection définitives en enrobés suite au branchement d'assainissement d'eaux usées au 11 rue du Temple réalisés par l'entreprise FLORO ASSOCIES représenté par Monsieur Keny JEANNE, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan, rue du Temple.

**A R R È T E**

**Article 1 :** Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 06/02/2026 jusqu'au 13/02/2026, la circulation sera interdite rue du Temple. Une déviation sera mise en place par l'entreprise organisatrice par la rue du Lodel, la rue du Bout Perdu et la rue du Hameau. Rétablissement de la circulation le soir à partir de 17 h jusqu'au matin 8 h.

**Article 2 :** Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 3 février 2026  
Le Maire-Adjoint,

Jean BERT

